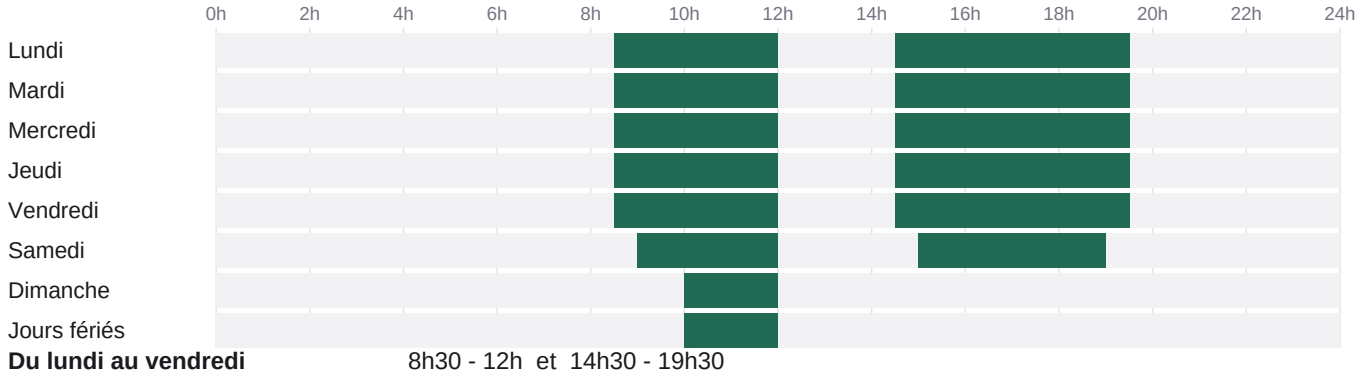
# Horaires des travaux bruyants à Neuilly-Plaisance

93360 · Seine-Saint-Denis (93) · 21 941 habitants

## Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté préfectoral : Arrêté préfectoral relatif au bruit lors de travaux (cité par la page du SCHS). À vérifier sur le texte officiel.




| | |
|---|---|
| **Du lundi au vendredi** | 8h30 - 12h et 14h30 - 19h30 |
| **Samedi** | 9h - 12h et 15h - 19h |
| **Dimanche et jours fériés** | 10h - 12h |

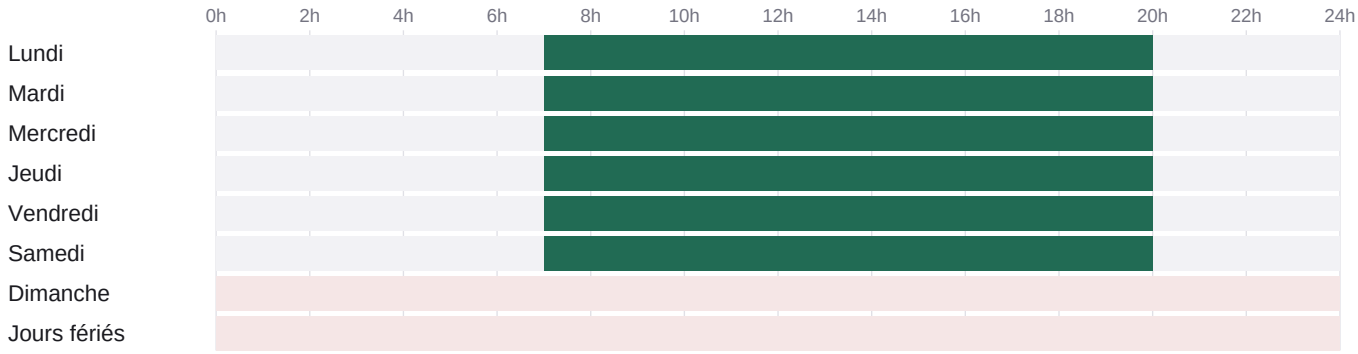
**Le texte dit :**

« Les particuliers ont autorisation - les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

Texte officiel : https://ville-bagnolet.fr/des-services-a-votre-service/sante/actions-de-prevention/service-communal-d-hygiene-et-de-sante-schs

## Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté préfectoral : Arrêté préfectoral relatif au bruit lors de travaux (cité par la page du SCHS). À vérifier sur le texte officiel.




| | |
|---|---|
| **Du lundi au samedi** | 7h - 20h |
| **Dimanche et jours fériés** | Interdit toute la journée |

**Le texte dit :**

« Les entreprises ont autorisation De 7h à 20h tous les jours sauf les dimanches et jours fériés où toute activité est interdite (sauf urgence) »

Texte officiel : https://ville-bagnolet.fr/des-services-a-votre-service/sante/actions-de-prevention/service-communal-d-hygiene-et-de-sante-schs

### À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.